

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 21 février 2008

CG 08/1^{ère}/III-10

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE
D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS**

I - RAPPEL DES CRITERES

La politique départementale en matière d'attribution de subventions pour la réalisation d'équipements sportifs a été définie, par notre Assemblée, lors de la décision modificative n° 1 de 1988 et s'articule comme suit :

1^{ER} CAS : PETITS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT < 46 000 € HT -

1. Aménagements, créations d'équipements sportifs

- Dépense subventionnable plafond : 26 000 € HT
- Taux de subvention : 60 %

2. Courts de tennis extérieurs

- Subvention forfaitaire : 6 100 €

Courts de tennis couverts

- Subvention forfaitaire : 9 200 €

2^{EME} CAS : GROS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT > 46 000 € HT -

1. Communes de plus de 2000 habitants et Associations

- Dépense subventionnable plafond : 305 000 € HT
- Taux de subvention : 15 %

2. Communes de moins de 2000 habitants

- Dépense subventionnable plafond : 305 000 € HT
- Taux de subvention : 22,5 %

3^{EME} CAS : EQUIPEMENTS N'ENTRANT PAS DANS LES CRITERES

Examen particulier du dossier par l'Assemblée Départementale, avant attribution éventuelle d'une subvention exceptionnelle.

L'ensemble de cette politique a contribué à la réalisation de nombreux équipements, dont je tiens à vous faire part dans le bilan qui suit.

II - BILAN DE 2007

En 2007, notre politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs traditionnels, nous a amenés à intervenir sur **28 projets** communaux ou associatifs, pour un montant global de **515 334 €** (500 651 € pour les Communes et 14 683 € pour les Associations), qui ont concerné :

- 2 courts de tennis extérieur
- 2 boulodromes
- 1 boulodrome couvert
- 1 éclairage de court de tennis
- 1 terrain de grands jeux
- 4 éclairages de terrain de grands jeux
- 5 vestiaires douches
- 1 club-house
- 1 tribune
- 2 plateaux d'EPS
- 1 piste de bicross
- 1 rénovation de piscine
- 6 aménagement divers.

Ces chiffres permettent de tirer quelques conclusions quant aux effets de la politique départementale en la matière.

D'une part, il est indéniable que cette politique contribue largement à l'aménagement du territoire sportif tarn-et-garonnais avec plus de 9,5 millions d'euros investis dans l'aide aux communes ou aux associations, pour plus de 32 millions d'euros de travaux et 776 équipements réalisés en 22 ans. A titre d'exemple, je citerai quelques chiffres :

- 92 terrains de grands jeux, dont la plupart bénéficient de l'éclairage,
- 101 vestiaires-douches,
- 63 courts de tennis,
- 66 boulodromes.

D'autre part, il convient de souligner l'effort important fait en direction des zones rurales, dans le but d'aider à maintenir et à promouvoir une vie associative dynamique.

III - PROPOSITIONS POUR 2008

Pour 2008, je vous propose de reconduire l'ensemble de notre politique en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs et vous soumetts, en annexe du présent rapport, la programmation 2008 des opérations subventionnables au cours de l'exercice.

Ces dossiers seront instruits par la Direction des Affaires Scolaires, Culturelles, Sportives et des Transports et, après avis de la 3ème Commission, seront soumis à la Commission Permanente pour décision.

Compte tenu des dossiers figurant en annexe, je vous propose au titre de l'exercice 2008, d'adopter les autorisations de programme suivantes :

1. Subventions aux Communes

(Article 204143 Sous-Fonction 32)

Autorisation de programme 2008.....438 217 €

Crédits de paiement :

- BP 2008 : 138 217 €

- BP 2009 : 200 000 €

- BP 2010 : 100 000 €

2. Subventions aux Associations

(Article 20423 Sous-Fonction 32)

Autorisation de programme 2008 Néant

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur l'ensemble du rapport présenté,

◆

◆

◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve les autorisations de programme 2008 suivantes, ainsi que les opérations subventionnables dont la liste figure en annexe :

. subventions aux communes 438 217 €

- Ratifie l'inscription des crédits de paiement suivants :

• *Article 204143 sous-fonction 32 :*

- Au titre des exercices antérieurs à 2007.....	169 720 €
- Au titre de l'exercice 2007.....	250 000 €
- Au titre de l'exercice 2008.....	138 217 €

	557 937 €

• *Article 20423 sous-fonction 32 :*

- Au titre de l'exercice à 2007.....	14 683 €
- Au titre de l'exercice 2008.....	Néant

	14 683 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS

CG 08/1^{ère}/III-10ann

EQUIPEMENTS SPORTIFS

PROGRAMMATION 2008

I-COMMUNES

(Article 204143, Sous-Fonction 32)

BOURRET	Construction d'un club house
CASTELMAYRAN	Création d'un plateau sportif
CAZES-MONDENARD	Création d'un club house
CAZES-MONDENARD	Réalisation d'un salle d'activités sportives
CAZES-MONDENARD	Aménagement d'un boulodrome
CORBARIEU	Création d'un boulodrome couvert
ESPALAIS	Extension du club house au golf
GARGANVILLAR	Création d'une clôture et d'une main courante au stade
LABASTIDE-SAINT-PIERRE	Création de deux courts de tennis
LABASTIDE-SAINT-PIERRE	Création d'un plateau sportif à l'école
LACOURT-SAINT-PIERRE	Acquisition d'un bâtiment modulaire pour le club de football
LAUZERTE	Aménagement d'un terrain de grands jeux
LA-VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	Création d'un court de tennis
MOLIERES	Construction de deux courts de tennis
MONCLAR DE QUERCY	Création de vestiaires au terrain de football
MONTECH	Aménagement d'une aire multisport
MONTECH	Création de vestiaires au terrain de football de Cadars
MONTECH	Eclairage des terrains de football de Cadars

SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	Création d'un terrain de football
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	Création de deux terrains de tennis
SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT	Eclairage d'un terrain d'entraînement
SAINT PORQUIER	Création d'un plateau sportif
SERIGNAC	Création d'un plateau sportif
VALENCE D'AGEN	Travaux de rénovation du stade municipal
VILLEBRUMIER	Construction d'une tribune au stade

II-CONTRATS DE PAYS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES	Aménagement de vestiaires pour les maîtres nageurs – Piscine de Golfech
MOISSAC	Création d'un club house au centre sportif
NEGREPELISSE	Création d'un court de tennis couvert
NEGREPELISSE	Création de deux terrains de football, dont un éclairé

Le Président,